Image not found or type unknown

Litige avec co-propriétaires

Par **Keren**, le **30/06/2014** à **16:29**

Je suis propriétaire d'un magasin dans un immeuble et j'ai sur le mur de façade une vitrine qui s'ouvre vers l'extérieur 260x150 épaisseur 24 cm. Les co-propriétaires ont pris la liberté d'inscrire à l'ordre du jour la dépose de la vitrine (elle ne figure pas dans mon acte d'achat mais j'en ai la jouissance depuis 30 ans) et ça a été voté le 26 juin... J'ai 2 mois pour pour contester. Qu'en pensez vous ? Est-ce jouable?

Par **domat**, le **30/06/2014** à **17:31**

bjr,
dois-je comprendre que cette vitrine a été installée sans l'accord du syndicat des copropriétaires ?
CDT

Par **Keren**, le **30/06/2014** à **20:03**

Cette vitrine existe depuis 60 ans, ça ne posait aucun problème jusqu'à ce Que ce nouveau co-propriétaire intervienne. De plus il a réussit à se faire élire Président du conseil syndical.

Par **pieton78**, le **13/07/2014** à **18:52**

Pouvez-vous prouver, démontrer (témoignages, photos) que la vitrine existe depuis au moins trente ans auquel cas il y aurait prescription.
Voyez avec le service de l'urbanisme de la mairie, ce qu'ils en pensent.

Par **domat**, le **13/07/2014** à **19:28**

bsr,
si la vitrine existe depuis 60 ans, il doit bien exister une raison pour que les copropriétaires décident d'un seul coup de voter la suppression de cette vitrine.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés